

Procès-verbal de la séance du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 17 décembre 2014 à 15 h 30 à l'Hôtel de Ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Daniel Sauriol, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, directeur adjoint du Cabinet du Maire
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général
Mme Diane Legault, coordonnatrice agenda / attachée de presse
au Cabinet du Maire

CE-2014-1520-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2014-1521-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2014-1522-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 10 DÉCEMBRE 2014

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 10 décembre 2014, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2014-1523-DEC LETTRE / MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE / ZONES EXPOSÉES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN

ATTENDU la lettre du 10 décembre 2014 de M. Nicolas Froger, directeur par intérim de la Direction des affaires métropolitaines au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, adressée à M. Luc Papillon, directeur général, relativement aux nouvelles cartes mises à jour des zones exposées aux glissements de terrain de la Ville de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre du 10 décembre 2014 de M. Nicolas Froger, directeur par intérim de la Direction des affaires métropolitaines au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, concernant les nouvelles cartes mises à jour des zones exposées aux glissements de terrain de la Ville de Terrebonne.

Que le comité exécutif mandate la commission de la gestion et de l'entretien du territoire pour procéder à l'analyse des nouvelles cartes mises à jour des zones exposées aux glissements de terrain mentionnées ci-dessus et faire rapport des enjeux pour la Ville.

**CE-2014-1524-DEC FIN DE MANDAT / MAIRE DE TERREBONNE /
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL /
NOMINATION / CHANTAL DESCHAMPS**

ATTENDU la lettre du 28 novembre 2014 de Me Claude Séguin, secrétaire de la Communauté métropolitaine de Montréal, confirmant la fin du mandat en tant que membre du comité exécutif de M. Jean-Marc Robitaille au sein de la Communauté métropolitaine de Montréal et annonçant la nomination de Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny, pour occuper ce poste ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre du 28 novembre 2014 de Me Claude Séguin, secrétaire de la Communauté métropolitaine de Montréal, concernant l'objet mentionné ci-dessus.

**CE-2014-1525-DEC APPUI DE LA MRC LES MOULINS / CANDIDATURE /
MAIRESSE DE REPENTIGNY / COMMUNAUTÉ
MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**

ATTENDU la lettre du 28 novembre 2014 de M. Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, adressée à M. Jean-Marc Robitaille, maire de la Ville de Terrebonne, relativement à l'appui de la candidature de Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny, à titre de représentante de la couronne Nord au comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal, et ce, par la résolution de la MRC Les Moulins numéro 9724-11-14 ;

ATTENDU QUE cet envoi inclut également une lettre de M. Guillaume Tremblay, maire de la Ville de Mascouche, appuyant également la candidature de Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny, à titre de représentante de la couronne Nord au comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des deux (2) lettres mentionnées ci-dessus ainsi que de la résolution numéro 9724-11-14 de la MRC Les Moulins concernant l'objet mentionné ci-dessus.

**CE-2014-1526-DEC NOMINATION / MAIRESSE DE REPENTIGNY /
COMITÉ EXÉCUTIF / COMMUNAUTÉ
MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL**

ATTENDU la lettre du 3 décembre 2014 de Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny, adressée à M. Jean-Marc Robitaille, maire de la Ville de Terrebonne, relativement à sa nouvelle nomination au comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Montréal et à la Table des préfets et des élus de la couronne Nord (TPÉCN) en tant que présidente, et ce, par la résolution numéro CC14-052 de la Communauté métropolitaine de Montréal ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre du 3 décembre 2014 de Mme Chantal Deschamps, mairesse de la Ville de Repentigny, accompagnée de la résolution numéro CC14-053 de la Communauté métropolitaine de Montréal concernant l'objet mentionné ci-dessus.

**CE-2014-1527-DEC MODE DE NOMINATION / REPRÉSENTANTS DE LA
COURONNE NORD / MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE MIRABEL**

ATTENDU la lettre du 4 décembre 2014 de Mme Karell Langevin, LL.B., secrétaire adjointe de la Municipalité régionale de comté de Mirabel, adressée à M. Jean-Marc Robitaille, maire de la Ville de Terrebonne, relativement au non-respect de la Communauté métropolitaine de Montréal quant au mode de

nomination des représentants de la couronne Nord aux différentes instances de la Communauté métropolitaine de Montréal, et ce, par la résolution numéro MRC-89-2014 ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre du 4 décembre 2014 de Mme Karell Langevin, LL.B., secrétaire-adjointe de la Municipalité régionale de comté de Mirabel, accompagnée de la résolution numéro MRC-89-2014 de la Municipalité régionale de comté de Mirabel concernant l'objet mentionné ci-dessus.

CE-2014-1528-DEC RECONNAISSANCE / TERREBONNE / MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

ATTENDU la lettre du 1^{er} octobre 2014 de Mme Francine Charbonneau, ministre de la Famille, ministre responsable des Aînés, ministre responsable de la Lutte contre l'intimidation et ministre responsable de la région de Laval, adressée à M. Jean-Marc Robitaille, maire de la Ville de Terrebonne, relativement à la reconnaissance de Terrebonne comme étant une Municipalité amie des aînés (MADA) accompagnée d'un certificat de reconnaissance ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre du 1^{er} octobre 2014 de Mme Francine Charbonneau, ministre de la Famille, ministre responsable des Aînés, ministre responsable de la Lutte contre l'intimidation et ministre responsable de la région de Laval, concernant l'objet mentionné ci-dessus.

CE-2014-1529-DEC REMERCIEMENTS / VILLE DE LAC-MÉGANTIC

ATTENDU la lettre du 2 décembre 2014 de Mme Colette Roy Laroche, C.S.M., mairesse de la Ville de Lac-Mégantic, adressée à M. Jean-Marc Robitaille, maire de la Ville de Terrebonne, remerciant la Ville de Terrebonne pour sa compassion et son soutien exprimés dans le cahier de sympathies ;

Il est unanimement résolu que le comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt de la lettre du 2 décembre 2014 de Mme Colette Roy Laroche, C.S.M., mairesse de la Ville de Lac-Mégantic, concernant l'objet mentionné ci-dessus.

CE-2014-1530-DEC CESSION / LOT 3 148 952 / BOULEVARD DE LA PINIÈRE / LES IMMEUBLES C.D. INC.

ATTENDU QUE les 3 septembre et 1er octobre 2014, la Ville de Terrebonne a accepté la cession de tous les droits, titres et intérêts que la Ville de Bois-des-Filion pourrait détenir dans, entre autres, le lot 3 148 952 du cadastre du Québec (autrefois connu comme étant une partie des lots 38 et 39 du cadastre de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne) étant une partie du boulevard de la Pinière, aux termes des résolutions du comité exécutif portant les numéros respectifs CE-2014-1074-DEC et CE-2014-1200-DEC;

ATTENDU QUE lors de l'acquisition par la Ville de Bois-des-Filion, la désignation de la partie du lot 38 décrite incluait dans les faits une partie du lot 39 dudit cadastre et que cette partie du lot 39 appartenait au ministère des Transports (« MTQ »);

ATTENDU QUE le 17 octobre 2005, en vertu de l'article 11.5.1 de la Loi sur le ministère des Transports (RLRQ, c. M-28) et aux termes d'une entente-consentement, le MTQ a cédé à titre gratuit tous ses droits dans ladite partie du lot 39 dont il était propriétaire en faveur de CD et que le MTQ a autorisé l'arpenteur-géomètre mandaté afin de procéder à la préparation du plan de rénovation cadastrale incluant ladite partie de lot et à inscrire CD comme propriétaire;

ATTENDU QUE les droits du MTQ dans le lot 3 148 952 du cadastre du Québec n'ont jamais été cédés à Ville de Bois-des-Filion.

ATTENDU QUE CD doit céder à la Ville de Terrebonne tous ses droits, titres et intérêts dans ledit lot, et ce, afin que la Ville de Terrebonne ait un titre clair et sans équivoque ;

ATTENDU QUE CD est consentant à céder à la Ville de Terrebonne tous ses droits, titres et intérêts qu'il détient dans ledit lot, et ce, sans aucune considération, mais seulement afin de clarifier les titres de propriété de la Ville, tel qu'en fait foi l'acte de cession dûment signé par CD;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, responsable des affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, d'accepter la cession de tous les droits, titres et intérêts que peut détenir la société Les Immeubles C.D. inc. dans le lot 3 148 952 du cadastre du Québec, et ce, sans considération.

Que Me Louise Valois, notaire, soit et est mandatée afin de préparer l'acte de cession.

Que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de cession et tout document afférent.

CE-2014-1531-DEC CLAUSES D'ORDRE ENVIRONNEMENTAL À INSÉRER AUX DIFFÉRENTS CONTRATS IMPLIQUANT LA VILLE DE TERREBONNE

ATTENDU la recommandation de la vérificatrice générale (VG 2012-2-9) afin d'évaluer la pertinence d'ajouter des clauses d'ordre environnemental aux actes de cession en emphytéose et aux baux;

ATTENDU QU'il pourrait être souhaitable d'attirer l'attention des parties, plus particulièrement des représentants de la Ville de Terrebonne, sur les risques potentiels de contamination de terrains lors d'acquisition ou de vente d'immeubles;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le pollueur n'est plus le seul responsable, mais également « toute personne ou municipalité qui a ou qui a eu la garde du terrain à titre de propriétaire, de locataire ou à quelque autre titre que ce soit »;

ATTENDU QUE la connaissance des parties quant à l'état de contamination de l'immeuble peut être déterminante dans la portée des limitations de la garantie contractuelle;

ATTENDU QU'il y a lieu de considérer la possibilité d'ajouter des clauses d'ordre environnemental aux différents contrats de la Ville de Terrebonne;

Type de transaction	Ajout d'une clause d'ordre environnemental	Justification
Vente / acquisition	Une inspection du sol est déjà prévue à nos promesses actuelles (achat ou vente) (vérification diligente). Favorable à l'ajout d'une clause, à la promesse, encadrant les tests environnementaux (étude de caractérisation) et que le coût de l'étude soit défrayé par l'acheteur. Les clauses à l'acte de vente /	Permet une connaissance accrue de l'état environnemental des terrains appartenant à la Ville de Terrebonne. Permet un meilleur encadrement des tests environnementaux effectués; Sans clause, la garantie légale est applicable. Toutefois, l'exercice de la garantie nécessite des procédures judiciaires. Permet d'exclure la garantie quant à la qualité environnementale si l'acheteur

Type de transaction	Ajout d'une clause d'ordre environnemental	Justification
	acquisition reflèteront la réalisation ou non des tests environnementaux.	<p>choisit de ne pas effectuer les tests;</p> <p>Permet de limiter la garantie environnementale selon les résultats des tests;</p> <p>Permet d'annuler la promesse ou d'exiger la réhabilitation du terrain (si possible).</p>
Bail	<p>Favorable, mais risqué, à l'ajout d'une clause rendant les tests environnementaux obligatoires (étude de caractérisation).</p> <p>L'ajout de la clause est possible seulement lorsque la location vise un terrain vacant ou l'usage accessoire exclusif d'un terrain.</p> <p>Coût de l'étude – début du bail, payé par le locataire – fin du bail, payé par le locateur. Les clauses reflèteront les résultats des tests environnementaux et l'engagement des parties à l'arrivée du terme (fin du bail).</p>	<p>Permet de connaître l'état environnemental du terrain et de ne pas en être tenu responsable de la contamination existante au début du bail;</p> <p>Permet d'annuler l'offre de location ou d'exiger la réhabilitation du terrain (si possible);</p> <p>Permet de ne pas être tenu responsable d'une contamination existante avant le début du terme du bail (Ville – Locataire) ou encore permet d'exiger la réhabilitation du terrain contaminé par le locataire (Ville – Locateur);</p> <p>Permet de s'entendre au préalable sur la réhabilitation du terrain à l'arrivée du terme;</p> <p>Toutefois, il est risqué de se tenir responsable de la contamination d'un terrain pendant la durée d'un bail (contamination peut être progressive, peut provenir du terrain voisin, peut avoir échappé à l'échantillonnage lors des tests, etc.).</p>
Cession en emphytéose	<p>Favorable à la signature d'une promesse de cession en emphytéose incluant une clause rendant les tests environnementaux obligatoires (étude de caractérisation).</p> <p>Coût de l'étude au début et à la fin payé par l'emphytéote.</p> <p>Les clauses reflèteront les résultats des tests environnementaux et l'engagement des parties à la fin de l'emphytéose.</p>	<p>Permet d'annuler la promesse ou d'exiger la réhabilitation du terrain (si possible);</p> <p>Permet de connaître l'état environnemental du terrain et de s'entendre au préalable sur la réhabilitation du terrain à l'arrivée du terme.</p> <p>Permet de connaître l'état environnemental du terrain et de ne pas en être tenu responsable de la contamination effectuée par l'emphytéote;</p>

ATTENDU QUE les clauses d'ordre environnemental seraient celles contenues au mémo joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, responsable des affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif autorise l'ajout des clauses d'ordre environnemental tel que rédigées au mémo joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et ce, pour tous les contrats plus amplement relatés ci-dessus.

**CE-2014-1532-DEC CORRECTION DE TITRE DE PROPRIÉTÉ / LOTS
5 587 728 ET 5 587 729 / RUE DES SAULES**

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 538-11-2014 autorisant la vente du lot 5 587 729 du cadastre du Québec, étant la rue des Saules, à la société 2632-3345 Québec inc. (Les Immeubles Groupe Mori inc.);

ATTENDU QUE lors de la vérification diligente, il a été soulevé que la Ville de Terrebonne n'a pas de titre de propriété sur ledit lot;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne possède depuis plus de dix (10) ans ledit lot ainsi que le lot adjacent numéro 5 587 728 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE pour corriger le titre de propriété de la Ville de Terrebonne, il y a lieu d'obtenir un jugement attributif du droit de propriété acquis par prescription décennale;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Nathalie Bohémier, responsable des affaires immobilières à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, que le comité exécutif mandate la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & associés, s.e.n.c.r.l., afin d'obtenir un jugement attributif du droit de propriété acquis par prescription décennale sur les lots 5 587 728 et 5 587 729 du cadastre du Québec.

Que la Direction de l'urbanisme durable soit et est autorisée à émettre le permis de construction requis suite à l'acquisition du lot 5 587 729 du cadastre du Québec par la société 2632-3345 Québec inc. (Les Immeubles Groupe Mori inc.).

CE-2014-1533-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / VISA / FONDS D'ADMINISTRATION

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 134 304,16\$ préparée le 11 décembre 2014 ;
- la liste du chèque émis du fonds d'administration (Visa - décembre) au montant de 1 137,56\$ préparée le 12 décembre 2014.

CE-2014-1534-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / FONDS DES IMMOBILISATIONS

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Mme Francine Blain, trésorière, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 4 767 222,94\$ préparée le 11 décembre 2014.

CE-2014-1535-DEC PROLONGATION / RÉGISSEURE DÉVELOPPEMENT CULTUREL / DIRECTION DU LOISIR ET VIE COMMUNAUTAIRE

ATTENDU le rapport présenté par M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, relativement à la nécessité de prolonger les services de la régisseuse développement culturel à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif prolonge, jusqu'au 27 février 2015, les services de Mme Caroline Messier-Viau au poste de régisseuse développement culturel à la Direction du loisir et vie communautaire.

Que le président du comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le contrat individuel de travail de Mme Messier-Viau.

**CE-2014-1536-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT DE VESTES PARE-BALLES**

ATTENDU QUE lors de la présentation budgétaire 2015, la Direction de la police doit procéder à l'acquisition de 38 vestes pare-balles afin de respecter l'article 28.08 de la convention collective de la Fraternité des policiers de Terrebonne inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, que le comité exécutif autorise la Direction de la police à procéder à un appel d'offres public pour « *l'achat de vestes pare-balles* ».

**CE-2014-1537-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT D'UNIFORMES POUR LES POLICIERS ET
LES PRÉPOSÉS AUX TÉLÉCOMMUNICATIONS**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour l'achat d'uniformes pour la police et les préposés aux télécommunications ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, que le comité exécutif autorise la Direction de la police à procéder à un appel d'offres public pour « *l'achat d'uniformes pour la police et les préposés aux télécommunications* ».

**CE-2014-1538-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT DE CINQ (5) VÉHICULES DODGE CHARGER
(4 IDENTIFIÉS ET 1 BANALISÉ)**

ATTENDU l'acceptation des fiches de projet de nouvelle initiative numéros 1 et 2 de 4 pour l'acquisition de cinq (5) véhicules Dodge Charger (4 identifiés et 1 banalisé) afin de maintenir la flotte de véhicules de la Direction de la police en bon état de fonctionnement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, que le comité exécutif autorise la Direction de la police à procéder à un appel d'offres public pour « *l'achat de cinq (5) véhicules Dodge Charger (4 identifiés et 1 banalisé)* ».

**CE-2014-1539-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT DE QUATRE (4) VÉHICULES FORD
INTERCEPTOR (IDENTIFIÉS)**

ATTENDU l'acceptation des fiches de projet de nouvelle initiative numéros 1 et 2 de 4 pour l'acquisition de quatre (4) véhicules Ford Interceptor (identifiés) afin de maintenir la flotte de véhicules de la Direction de la police en bon état de fonctionnement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, que le comité exécutif autorise la Direction de la police à procéder à un appel d'offres public pour « *l'achat de quatre (4) véhicules Ford Interceptor (identifiés)* ».

**CE-2014-1540-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
ACHAT D'UN (1) VÉHICULE TOYOTA CAMRY
(BANALISÉ)**

ATTENDU l'acceptation des fiches de projet de nouvelle initiative numéros 1 et 2 de 4 pour l'acquisition d'un (1) véhicule Toyota Camry (banalisé) afin de maintenir la flotte de véhicules de la Direction de la police en bon état de fonctionnement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, que le comité exécutif autorise la Direction de la police à procéder à un appel d'offres public pour « ***l'achat d'un (1) véhicule Toyota Camry (banalisé)*** ».

CE-2014-1541-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / ACHAT D'UN (1) VÉHICULE NISSAN ROGUE (BANALISÉ)

ATTENDU l'acceptation des fiches de projet de nouvelle initiative numéros 1 et 2 de 4 pour l'acquisition d'un (1) véhicule Nissan Rogue (banalisé) afin de maintenir la flotte de véhicules de la Direction de la police en bon état de fonctionnement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, que le comité exécutif autorise la Direction de la police à procéder à un appel d'offres public pour « ***l'achat d'un (1) véhicule Nissan Rogue (banalisé)*** ».

CE-2014-1542-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / ACHAT D'UN (1) VÉHICULE DODGE PROMASTER 3500

ATTENDU l'acceptation de la fiche de projet de nouvelle initiative numéro 3 de 4 pour l'acquisition d'un (1) véhicule Dodge ProMaster 3500 afin de maintenir la flotte de véhicules de la section du soutien opérationnel de la Direction de la police en bon état de fonctionnement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Brisson, directeur de la police, que le comité exécutif autorise la Direction de la police à procéder à un appel d'offres public pour « ***l'achat d'un (1) véhicule Dodge ProMaster 3500*** ».

CE-2014-1543-DEC RAPPORT D'ACTIVITÉS 2013 / SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE

ATTENDU le rapport présenté par M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, concernant la mise en œuvre du schéma de couverture de risques – rapport final d'activité 2013 de la MRC Les Moulins ;

ATTENDU QUE le comité exécutif a pris connaissance du rapport ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, que le comité exécutif prenne acte du rapport final d'activité 2013 de la MRC Les Moulins relativement à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques.

Que copie de la présente résolution et du rapport final d'activité soient transmis à la MRC Les Moulins.

CE-2014-1544-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / VIDANGES DES BOUES AUX ÉTANGS DE TERREBONNE POUR L'ANNÉE 2015

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la vidange des boues aux étangs de Terrebonne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « ***la vidange des boues aux étangs de Terrebonne pour l'année 2015*** ».

CE-2014-1545-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / VIDANGES DES BOUES AUX ÉTANGS DE LA PLAINE POUR L'ANNÉE 2015

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour la vidange des boues aux étangs de La Plaine ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « *la vidange des boues aux étangs de La Plaine pour l'année 2015* ».

CE-2014-1546-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / DÉCHIQUETAGE DES BRANCHES D'ARBRES SUR DEMANDE / CONTRAT D'UN (1) AN

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder par appel d'offres public pour le déchiquetage, sur place, de branches déposées en bordure de rue par les citoyens ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour « *le déchiquetage des branches d'arbres sur demande pour un contrat d'un (1) an* ».

CE-2014-1547-DEC TRANSFERT BUDGÉTAIRE / NEIGE

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le comité exécutif autorise les transferts budgétaires pour un montant de 193 500\$, comme suit :

DU poste budgétaire numéro

1-03-400-00-021	Affectations réserves déneigement	193 500\$
-----------------	-----------------------------------	-----------

AUX postes budgétaires numéros

1-02-330-00-433	Déneigement contracteurs	154 700\$
1-02-330-00-510	Location dépotoir à neige	38 400\$
1-02-430-00-499	Déneigement contracteurs étangs aérés	400\$

tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2014-0525 émis par la trésorière et joint à la présente.

CE-2014-1548-DEC COÛT SUPPLÉMENTAIRE / TRAVAUX HIVERNAUX / ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES / BOULEVARD CARMEL ET AVENUES URBANOVA ET PIERRE-DANSEREAU

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 517-10-2013, adoptée le 1^{er} octobre 2013, acceptant la soumission de la société Environnement routier NRJ inc. pour des travaux d'enfouissement des utilités publiques sur le boulevard Carmel et sur les avenues Urbanova et Pierre-Dansereau pour un montant de 1 647 696,96\$ (t.t.c.) (SA13-7039) ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-142-DEC, adoptée le 5 février 2014, autorisant les travaux supplémentaires pour l'enfouissement des utilités publiques sur le boulevard Carmel et sur les avenues Urbanova et Pierre-Dansereau pour un montant de 345 668,89\$ (t.t.c.), et ce, suite aux commentaires finaux des plans de la part de la société Hydro-Québec ;

ATTENDU 29 avis de changements dont 12 étant pour des travaux hivernaux ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 16 décembre 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif approuve les avis de changements pour des travaux supplémentaires et autorise la trésorière à payer un montant de 500 859,96\$ (taxes en sus) à la société Environnement routier NRJ inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 514-1. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0507 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2014-1549-DEC HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES / ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES / BOULEVARD CARMEL ET AVENUES URBANOVA ET PIERRE-DANSEREAU

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2013-425-DEC, adoptée le 10 avril 2013, acceptant la soumission de la société Infrastructel inc. pour les services professionnels pour la confection des plans, devis et surveillance des travaux de canalisation souterraine des utilités publiques sur le boulevard Carmel et l'avenue Pierre-Dansereau pour un montant de 42 655,73\$ (t.t.c.) (SA13-7012) ;

ATTENDU QU'à la demande de la société Hydro-Québec, suite à la réunion de démarrage, il a été demandé que le réseau électrique soit alimenté via le boulevard Urbanova, ce qui n'était pas prévu au mandat initial de l'intégrateur occasionnant des coûts supplémentaires de 15 406,65\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la résolution du conseil municipal numéro 517-10-2013, adoptée le 1^{er} octobre 2013, acceptant la soumission de la société Environnement routier NRJ inc. pour des travaux d'enfouissement des utilités publiques sur le boulevard Carmel et sur les avenues Urbanova et Pierre-Dansereau pour un montant de 1 647 696,96\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la résolution du comité exécutif numéro CE-2014-142-DEC, adoptée le 5 février 2014, autorisant les travaux supplémentaires pour l'enfouissement des utilités publiques sur le boulevard Carmel et sur les avenues Urbanova et Pierre-Dansereau pour un montant de 345 668,89\$ (t.t.c.), et ce, suite aux commentaires finaux des plans de la part de la société Hydro-Québec ;

ATTENDU 29 avis de changements dont 12 étant pour des travaux hivernaux ;

ATTENDU QUE la société Infrastructel inc. a présenté des honoraires supplémentaires de 62 144,45\$ (t.t.c.) pour tous les changements apportés au dossier ;

ATTENDU la vérification juridique de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 16 décembre 2014 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le comité exécutif approuve les honoraires supplémentaires émis par la firme Infrastructel inc. et autorise la trésorière à payer un montant de 54 050,40\$ (taxes en sus) à la société Infrastructel inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 514-1. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits numéro 2014-0540 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2014-1550-DEC OFFRE DE SERVICES / CARACTÉRISATION DES EAUX SOUTERRAINES / PARC BARIBAULT

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des prix pour la caractérisation des eaux souterraines au parc Baribault ;

ATTENDU QU'une (1) offre de services a été reçue, à savoir :

EnviroServices inc.	7 975,13\$ taxes en sus.
LVM	--

ATTENDU QUE l'offre de services de la société EnviroServices inc. s'est avérée conforme selon le rapport daté du 15 décembre 2014 de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Larue, directeur de l'urbanisme durable, d'accepter l'offre de services de la société **ENVIROSERVICES INC.** pour la caractérisation des eaux souterraines au parc Baribault, le tout pour un montant de 7 975\$ (taxes en sus) à être financé par le fonds de parcs et terrains de jeux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0531 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2014-1551-DEC TRANSFERT BUDGÉTAIRE

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise le transfert budgétaire pour un montant de 6 000\$ du poste budgétaire numéro 1-02-715-00-112 (salaire surnuméraire) au poste budgétaire numéro 1-02-750-00-511 (location parcs-patinoires), tel que mentionné au certificat de disponibilité de crédits no 2015-0005 émis par la trésorière et joint à la présente.

CE-2014-1552-REC PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES DU MILIEU / COMITÉ DE TRAVAIL DU 10 DÉCEMBRE 2014

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal, lors de sa séance du 22 mars 2010, de la « Politique de reconnaissance et politiques de soutien à la vie associative » ;

ATTENDU le dépôt du procès-verbal du comité de travail concernant la politique municipale de soutien financier aux organismes du milieu daté du 10 mai 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation du comité de travail et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif recommande au conseil qu'une subvention soit accordée aux organismes suivants :

Organismes	\$
Club Optimiste le Laurier de La Plaine dessinateur et illustrateur de bandes-dessinées	35
Lachenaie Action Jeunesse salon jeunes en Action	1 000
Comité d'aide aux Lachenois campagne promotionnelle	200
Académie de musique les Moulins création de l'organisme	250
Comité d'aide aux Plainois achat d'un conteneur à vêtement	600
Carrefour familial des Moulins mise à jour du parc informatique	500
Les voix des Moulins achat de matériel électronique audio et d'un clavier	200

Organismes	\$
Association de crosse des Moulins achat de matériel	1 000
Organisation du hockey féminin de Lanaudière achat de chandails	2 000
Les créations Bliz-Arts achat micro sans fil	172
Association du hockey mineur de La Plaine renouvellement des chandails	2 500
Club de soccer Terrebonne aménagement des locaux du club	2 000
Fondation Bon Matin Jeannine Cossette valorisation des jeunes de l'école Saint-Louis	350
Centre équestre thérapeutique Équi-sens achat de fourniture de bureau et matériel durable	1 000
Orchestre à Vents de Terrebonne concert « <i>Viens voir les musiciens !</i> »	500
Association des personnes handicapées visuelles du Sud de Lanaudière fête du 20e anniversaire	200

Que lesdits montants soient pris à même les fonds du poste budgétaire numéro 1-02-790-00-923. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2014-0532 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2014-1553-DEC TOUR DE CARRIOLE / GARDERIE ÉDUC A TOUT / 15 DÉCEMBRE 2014

ATTENDU la demande faite par la garderie Éduc à tout afin d'utiliser le chemin public dans les rues Rodrigue, Michaud, Ouellette, Guérin et de l'Aubier pour une promenade en carriole dans les rues de la Ville de Terrebonne le lundi 15 décembre 2014 de 16h à 18h (en cas de mauvaise température, l'activité aura lieu quand même) ;

ATTENDU QUE l'événement a eu lieu ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif prenne acte de l'activité de promenade en carriole qui s'est déroulée le lundi 15 décembre 2014.

CE-2014-1554-DEC CARNAVAL / ÉCOLE DU BOISÉ / 2 FÉVRIER 2015

ATTENDU la demande faite par l'école du Boisé à tout afin d'utiliser le chemin public pour une marche dans le cadre de leur carnaval d'hiver le lundi 2 février 2015 à compter de 8h20 (en cas de mauvaise température, l'activité aura lieu à l'intérieur de l'école) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le comité exécutif autorise, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, l'activité de marche qui aura lieu le lundi 2 février 2015 à compter de 8h20 selon le trajet suivant :

Départ de l'école du Boisé située au 5800, rue Rodrigue, rues Robinson, Rémillard, Delorme, Rodrigue et retour vers l'école ;

Que la Direction de la police est autorisée à fournir les voitures d'escortes suffisantes pour assister l'école du Boisé et assurer la sécurité tout au long du parcours.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

CE-2014-1555-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h30.

Président

Secrétaire